



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de janvier 2025 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-huitième (28^e) jour de janvier deux mille vingt-cinq (28/01/2025) à 15 h 2, à la salle Jean-Lajoie de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Luc Cauchon, maire de Clermont
 Monsieur Michel Couturier, préfet suppléant et maire de La Malbaie
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
 Monsieur Michel Gauthier, représentant de Saint-Irénée
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine
 Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame Odile Comeau, préfet et mairesse de Saint-Irénée.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur général et greffier-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, Monsieur Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments, Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de l'évaluation, Madame Catherine Gagnon, coordonnatrice du développement culturel et patrimonial, et Madame Isabelle Blanchard, directrice du service de développement économique.

25-01-01

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de cinq heures trente minutes, ayant commencé à 8 h, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DE LA PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Huis clos entre les élus, si requis;
- b) Autres dossiers des élus, s'il y a lieu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Centre de services scolaire de Charlevoix : plan triennal 2025-2028 et des actes d'établissement 2025-2026;
- b) Suivi de la rencontre du 20 janvier 2025 concernant les frais supplémentaires pour le projet de reconstruction du pont de la rivière du Port-au-Persil;
- c) Desjardins Entreprises : autorisation à madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjointe administrative, comme utilisatrice substitut en l'absence de madame Cathy Duchesne, responsable des opérations financières;
- d) Rendez-vous national du développement local : inscription pour les journées du 22 et du 23 avril au Lévis Centre des congrès;
- e) Ressources humaines : création du poste responsable des opérations du service d'évaluation municipale et nomination de madame Josée Asselin;
- f) Ressources humaines : suivi des entrevues pour le poste d'inspecteur(trice) en évaluation foncière;
- g) TNO : facturation des droits de mutation avec les étalements de paiement, autorisation pour étaler en deux (2) versements;
- h) Corporation de mobilité collective de Charlevoix :
 - Programme d'aide au développement du transport collectif, section 2.1 – Aide financière au transport collectif régional, délégation de signature;
 - Aide financière 2022-2024 révisée;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- Avance de fonds sur la subvention 2025 du transport collectif et paiement des quotes-parts pour les transports collectif et adapté;
- i) Sujets de discussion avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE, COMMUNICATIONS ET DÉLÉGATIONS EN TERRITOIRE PUBLIC

- a) Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne (sécurité incendie) avec ICO Technologies;
- b) Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Siméon pour la desserte de son service de sécurité incendie en intervention dans le secteur Sagard-Lac-Deschênes (TNO);
- c) Sortie du 2 janvier de l'équipe de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la MRC de Charlevoix-Est dans le secteur du lac de la Chouette (TNO);
- d) Modification de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;
- e) Modification de l'Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL

- a) Dépôt d'une demande de financement au ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation d'un plan d'action dans le cadre d'une entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est pour 2025-2026-2027 et délégation(s) de signature;
- b) Dépôt du rapport final (2022-2025) de la démarche Municipalité amie des aînés au Secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux et délégation(s) de signature;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes : présentation des projets pour la période de janvier à mars 2025;
- b) Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation des dossiers;
- c) Fonds régions et ruralité – volet 2 Soutien aux entreprises : présentation de l'annexe pour l'aide financière pour une campagne de sociofinancement avec La Ruche;
- d) Fonds régions et ruralité – volet 4 Soutien à la vitalisation : demande de prolongation du délai, dossier FRR 4 2023-02-04 | Chez Léon et Lily;
- e) Fonds régions et ruralité – volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : présentation de l'avenant à la convention d'aide financière;
- f) Parcours Relais : information;
- g) Abrogation de la résolution 24-11-31 relativement à l'octroi d'une contribution financière à l'entreprise 9024-6463 Québec inc. (Carrefour du dollar) à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉVALUATION ET TNO

- a) Parc marin : suivi de la rencontre du comité de coordination du 23 janvier 2025;
- b) Déploiement du service cellulaire dans la MRC de Charlevoix-Est : suivi de l'analyse des zones en découverte;
- c) Demande d'un avis de conformité pour le renouvellement du programme de contrôle des insectes piqueurs au Domaine Laforest en territoire non organisé;
- d) Avis de conformité au règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée intitulé « Modification à apporter aux règlements d'urbanisme afin d'intégrer les territoires incompatibles avec l'activité minière et pour continger l'usage de location touristique à 15 % des bâtiments principaux dans la zone AF32 modifiant ainsi certaines dispositions du règlement de zonage numéro 297-2012 »;
- e) Demande d'avis de conformité à la réglementation pour la relocalisation d'un refuge de la Traversée de Charlevoix en territoire non organisé;
- f) Demande d'avis de conformité à la réglementation pour le renouvellement des droits pour l'utilisation de sentiers pour la pratique du traîneau à chiens;
- g) Demande de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour le prolongement d'une ligne de distribution – Alimentation de nouvelles résidences à Clermont – Dossier AV20250114;
- h) Avis de conformité – Règlement 297 de la Municipalité de Saint-Siméon aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 196;
- i) Logiciel de traitement des dossiers d'inspection : autorisation de dépense;
- j) Programme d'aide à la voirie locale : réponse à la demande de soutien pour l'élaboration du plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BÂTIMENTS

- a) Entente avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) : amendement dans la gestion des bacs;
- b) Présentation des statistiques de la gestion des matières résiduelles;
- c) Collecte des matières organiques : fourniture gratuite de bacs bruns et de comptoir;
- d) Coûts de gestion postfermeture du Lieu d'enfouissement technique (LET) : suivi de l'étude de WSP;
- e) Compostage : mandat à la firme Solinov;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

Sur proposition de monsieur Alexandre Girard, la proposition d'ordre du jour est acceptée.

25-01-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024.

25-01-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE JANVIER 2025**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Janv. 2025 », et ce, pour le mois de janvier 2025 et les frais de déplacement portant la cote « Dép. Janv. 2025 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Janv. 2025 », et ce, pour le mois de janvier 2025.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires, conformément au Règlement numéro 265-02-16 modifiant le règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

25-01-04 **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2024 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2024 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2024.

25-01-05 **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL 2025-2028 ET DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 et aux actes d'établissement 2025-2026 du Centre de services scolaire de Charlevoix.

- c. c. M^{me} Martine Vallée, directrice générale, Centre de services scolaire de Charlevoix

25-01-06

RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DU POSTE RESPONSABLE DES OPÉRATIONS DU SERVICE D'ÉVALUATION MUNICIPALE ET NOMINATION DE MADAME JOSÉE ASSELIN

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins organisationnels au sein du service administratif de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Asselin occupe actuellement un poste de chef d'équipe et technicienne en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Asselin occupe un emploi depuis plus de vingt (20) ans et qu'elle a terminé des études supérieures, soit un microprogramme universitaire en gestion urbaine et immobilière;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2023-06 signée lors du renouvellement de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement :

- De créer le poste « responsable des opérations du service de l'évaluation foncière »;
- De nommer madame Josée Asselin à cette fonction, et ce, en date du 3 février 2025.

c. c. M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

25-01-07

RESSOURCES HUMAINES : NOMINATION DE MONSIEUR MICHAËL GAUDREULT AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME POUR LES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste d'inspecteur régional a été ouvert à l'automne 2024 et qu'à la suite du processus de sélection monsieur Michaël Gaudreault a été choisi pour occuper le poste d'inspecteur régional à la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QU'un inspecteur doit être officiellement mandaté pour être en mesure de faire appliquer les règlements et de délivrer les permis ainsi que tout autre document afférent à sa tâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'entériner la recommandation d'embauche du comité de sélection et de procéder à l'embauche de monsieur Michaël Gaudreault à titre d'inspecteur en urbanisme pour l'application de l'ensemble des règlements municipaux et provinciaux et pour l'émission des permis relatifs aux ententes de collaboration avec les municipalités concernées.

c. c. M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

25-01-08

DESJARDINS ENTREPRISES : AUTORISATION À MADAME MARIE-GABRIELLE GÉLINAS, ADJOINTE ADMINISTRATIVE, COMME UTILISATRICE SUBSTITUT EN L'ABSENCE DE MADAME CATHY DUCHESNE, RESPONSABLE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjointe administrative, afin de donner un soutien notamment au service juridique, au service de la gestion des matières résiduelles et à la responsable des opérations financières;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QU'une résolution est requise pour donner l'accès aux comptes Desjardins Entreprises de la MRC à madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjointe administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de nommer madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjointe administrative, à titre de substitut pour effectuer les transactions et vérifications aux comptes Desjardins Entreprises de la MRC de Charlevoix-Est en l'absence de madame Cathy Duchesne, responsable des opérations financières.

c. c. Desjardins Entreprises

25-01-09 **RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL : INSCRIPTIONS POUR LES JOURNÉES DU 22 ET DU 23 AVRIL AU LÉVIS CENTRE DES CONGRÈS**

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de procéder à l'inscription, pour cette année, de la direction générale, de la directrice du service de développement économique et des agents de développement économique concernés par la programmation pour assister au 8^e Rendez-vous national du développement local qui aura lieu les 22 et 23 avril prochains au Lévis Centre des congrès, pour la somme approximative de 360 \$, plus taxes, par inscription.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-10 **CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF, SECTION 2.1 – AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL, DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA PRÉFECTURE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT le rôle et les responsabilités de la MRC de Charlevoix-Est en transport collectif;

CONSIDÉRANT la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, section 2.1 – Aide financière au transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est ont confié à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le mandat d'assurer la gestion et de soutenir le développement des services en transport collectif en décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, que le conseil des maires de la MRC mandate la Corporation de mobilité collective de Charlevoix (Corporation) à soumettre la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, incluant la délégation de signature à la direction générale de la Corporation de tous documents afférents aux demandes.

25-01-11 **CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : AVANCE DE FONDS SUR LA SUBVENTION 2025 DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ ET PAIEMENT DES QUOTES-PARTS**

CONSIDÉRANT QUE les subventions du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le transport collectif et adapté sont toujours versées avec une année de retard;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des services liés au transport collectif et adapté sont engagées durant l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de mobilité collective de Charlevoix a besoin de liquidité pour assurer les services de transports collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le versement, à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, des sommes suivantes :

- La contribution de la MRC (quotes-parts) pour le transport collectif 2025 de 94 358 \$;
- La contribution de la MRC (quotes-parts) pour le transport adapté 2025 de 50 874 \$.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-12

FACTURATION DES DROITS DE MUTATION AVEC ÉTALEMENTS DE PAIEMENT : AUTORISATION POUR RÉPARTIR EN DEUX (2) VERSEMENTS

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'autoriser la responsable des opérations financières à répartir les versements pour les droits de mutation applicables pour les transactions dans le TNO à raison de 2 versements.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-13

DEMANDE D'UN AVIS DE CONFORMITÉ POUR LE RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS AU DOMAINE LAFOREST EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une demande pour la production d'un avis de conformité à la réglementation municipale pour la reconduction du programme de contrôle des insectes piqueurs au Domaine Laforest;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette activité ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de conformité n'a toutefois pas pour effet de dispenser le demandeur de toute autorisation exigée en vertu d'une loi ou d'un règlement édicté par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la demande d'avis de conformité et de produire en avis en conséquence au demandeur.

c. c. M^{me} Karolann Trépanier, GDG Environnement ltée

25-01-14

DEMANDE D'UN AVIS DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION POUR LA RELOCALISATION D'UN REFUGE DE LA TRAVERSÉE DE CHARLEVOIX EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une demande pour la production d'un avis de conformité à la réglementation municipale pour la relocalisation du refuge du Bihoreau dans le secteur de la montagne de la Noyée;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien refuge a été démolit en respect de la réglementation, mais qu'après analyse de l'état des lieux et du chemin d'accès tertiaire, il est plus approprié de le relocaliser à environ 1 km à l'est, en bordure du chemin principal;

CONSIDÉRANT QUE cette relocalisation permettra de faciliter l'entretien et la gestion du refuge et améliorera la sécurité des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la demande est localisée dans l'affectation « récréative » du schéma d'aménagement et de développement révisé et que ce type d'usage est permis sur le territoire visé et est en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit respecter les règlements en vigueur dans le territoire non organisé de Mont-Élie en demandant notamment les permis nécessaires à la réalisation du projet auprès de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la demande d'avis de conformité et de confirmer également au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) un avis favorable à une demande d'utilisation du territoire public.

c. c. M. Benjamin Meheust, Sentiers Québec-Charlevoix
M. Frédéric Perreault, MRNF

25-01-15

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION POUR LE RENOUELEMENT DES DROITS POUR L'UTILISATION DE SENTIERS POUR LA PRATIQUE DU TRAÎNEAU À CHIENS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une demande pour la production d'un avis de conformité à la réglementation municipale pour le renouvellement du droit de passage pour les sentiers utilisés par Descente Charlevoix inc. dans le cadre de la pratique du traîneau à chiens;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du réseau de sentiers visé par la demande consiste essentiellement à utiliser des chemins multiusages sur le territoire public sauf une portion d'un(1) kilomètre qui avait été aménagé spécifiquement pour créer un trajet en boucle;

CONSIDÉRANT QUE la demande est localisée dans l'affectation « multiressource » du schéma d'aménagement et de développement révisé et que ce type d'usage est permis sur le territoire visé et est en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit respecter les règlements en vigueur dans le territoire non organisé de Mont-Élie et harmoniser ses activités avec les autres utilisateurs du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la demande d'avis de conformité et de confirmer également au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) un avis favorable à une demande d'utilisation du territoire public.

c. c. M. Alexandre Brixhe, Descente Malbaie inc.
M. Frédéric Perreault, MRNF

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-01-16

AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE INTITULÉ : MODIFICATION À APPORTER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'INTÉGRER LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET POUR CONTINGENTER L'USAGE DE LOCATION TOURISTIQUE À 15 % DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE AF32 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 297-2012

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée est essentiellement un règlement de concordance avec le *Règlement numéro 339-09-23 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière*;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée – Modification à apporter aux règlements d'urbanisme afin d'intégrer les territoires incompatibles avec l'activité minière et pour contingenter l'usage de location touristique à 15 % des bâtiments principaux dans la zone AF32 modifiant certaines dispositions du *Règlement de zonage 297-2012*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement intègre les nouvelles dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est concernant notamment les distances d'éloignement de certains nouveaux usages ou construction par rapport à une sablière, gravière, carrière ou mine;

CONSIDÉRANT QUE le règlement contingente la location touristique à un maximum de 15 % des bâtiments principaux implantés sur la rue dans la zone AF32;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement révisé et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M. Jean-Christophe Maltais, directeur général par intérim, Municipalité de Saint-Irénée

25-01-17

AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 297 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 196

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du règlement numéro 297 de la Municipalité de Saint-Siméon aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 196;

CONSIDÉRANT QUE le règlement modifie le nombre de logements multifamiliaux autorisé dans la zone CR-103, modifie le nombre d'étages maximum autorisé dans la zone CR-103 et interdit l'usage « piste de karting » dans toutes les zones du périmètre d'urbanisation;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 297 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^{me} Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière,
Municipalité de Saint-Siméon

25-01-18

**LOGICIELS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INSPECTION :
AUTORISATION DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est possède des licences pour des logiciels de traitement des dossiers d'inspection municipale pour les territoires non organisés;

CONSIDÉRANT QUE pour étendre le service à d'autres municipalités il est nécessaire de modifier le fonctionnement des programmes de traitement des dossiers d'inspection pour choisir le fournisseur proposant les licences les plus appropriées et les plus efficaces en fonction des coûts et du rendement à long terme, et ce, pour livrer les services requis aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE des échanges et des négociations ont été effectués avec des entreprises de services pour ce type de produit et qu'au final les propositions ont été analysées en fonction des coûts et des services obtenus;

CONSIDÉRANT QU'il reste des validations à effectuer avec un des fournisseurs sur la faisabilité du transfert de l'historique des données pour avoir un portrait juste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la direction générale afin de régler le dossier et de signer tous les documents afférents dont l'entente avec le fournisseur, et ce, en respect de la politique de gestion contractuelle de la MRC.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-19

**CONSULTATION SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION SUR LES TERRES
DU DOMAINE DE L'ÉTAT POUR LE PROLONGEMENT D'UNE LIGNE DE
DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE – DOSSIER AV20250114**

CONSIDÉRANT la demande de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) relativement au prolongement d'une ligne de distribution d'énergie électrique en bordure du chemin du Friche dans la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE ce projet utilisera une lisière de terrain public dans l'emprise du chemin totalisant environ 2 000 m² (6 mètres par 330 mètres) sur le lot 3 257 847 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le service de l'aménagement du territoire et de l'évaluation de la MRC, qui conclut que le projet ne présente pas d'impacts notables sur le milieu et permettra de desservir de nouvelles résidences privées;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'équipements et d'infrastructures publiques est autorisée dans les affectations concernées;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR
RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE
CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de signifier au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) que cette demande d'utilisation ne contrevient à aucun règlement de la MRC en vigueur sur cette partie du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Frédéric Perreault, directeur régional, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale, MRNF

25-01-20

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE (SÉCURITÉ INCENDIE) AVEC ICO TECHNOLOGIES

CONSIDÉRANT le transfert administratif du logiciel Première Ligne qui est passé de PG Solutions à ICO Technologies le 1^{er} janvier dernier;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente à signer avec ICO Technologies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne avec ICO Technologies pour une durée d'un (1) an, commençant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, d'une somme de 2 605,65 \$ plus les taxes, à même le budget de la sécurité publique prévu au poste de dépenses « Entretien logiciel Première Ligne ».

Il est également résolu de déléguer la direction générale à signer ledit contrat.

c. c. M. Nicolas Fillion-Roy, ICO Technologies
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-21

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON POUR LA DESSERTE DE SON SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EN INTERVENTION DANS LE SECTEUR SAGARD-LAC-DESCHÊNES (TNO)

CONSIDÉRANT l'entente existante avec la Municipalité de Saint-Siméon et la MRC de Charlevoix-Est pour la desserte de son service de sécurité incendie dans le secteur de Sagard–Lac-Deschênes (TNO);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé la MRC par la résolution numéro 24-12-21 de son intention d'augmenter de 2 000 \$ ladite entente, passant de 8 000 \$ à 10 000 \$ annuellement, avec indexation annuelle à l'IPC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de renouveler l'entente existante avec la Municipalité de Saint-Siméon pour la desserte de son service de sécurité incendie dans le secteur de Sagard–Lac-Deschênes (TNO), pour une durée d'un an renouvelable automatiquement selon les modalités de l'article 10 de l'entente, d'un montant de 10 000 \$ par année, avec indexation annuelle à l'IPC, payé à même le budget des TNO prévu au poste de dépenses « Protection incendie (entente) ».

Il est également résolu de déléguer la direction générale à signer ladite entente.

c. c. M^{me} Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, Municipalité de Saint-Siméon

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-01-22

SORTIE DU 2 JANVIER DE L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE SECTEUR DU LAC DE LA CHOUETTE (TNO)

CONSIDÉRANT le sauvetage du 2 janvier dernier réalisé par l'équipe de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la MRC de Charlevoix-Est au camp La Chouette sur le territoire du TNO de Mont-Élie;

CONSIDÉRANT les factures reçues par les municipalités, dont des pompiers faisant partie de l'équipe SUMI ont participé audit sauvetage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer les factures associées au sauvetage du 2 janvier 2025 de l'équipe de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la MRC de Charlevoix-Est, d'un montant de 3 500 \$, à même le budget des TNO prévu au poste de dépenses « Sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé (sorties) ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-23

MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT l'entente existante relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'annexe 1 de ladite entente qui spécifie la répartition des frais d'exploitation, dont le coût de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de modifier l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'annexe 1 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à taux et demi (½) pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

Il également résolu de déléguer la direction générale et/ou la préfecture de la MRC à signer ladite entente modifiée.

c. c. Municipalités de la MRC

25-01-24

MODIFICATION DE L'ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT l'entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'article 10 de ladite entente qui spécifie la répartition des coûts d'opération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de modifier l'Entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'article 10 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à taux et demi (½) pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il également résolu de déléguer la direction générale et/ou la préfecture de la MRC à signer ladite entente modifiée.

c. c. Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

25-01-25

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE : RÉALISATION PAR LA FIRME SOLINOV D'UNE ÉTUDE SUR LA POSSIBILITÉ D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra à moyen terme construire de nouvelles cellules d'enfouissement au Lieu d'enfouissement technique de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire optimiser les ressources humaines, les installations et les équipements au Lieu d'enfouissement technique de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solinov a présenté une offre de service pour la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'octroyer à la firme Solinov le mandat de réalisation d'une étude sur la possibilité d'activités complémentaires au Lieu d'enfouissement technique pour une somme de 16 680 \$, plus taxes, payée au budget de la GMR au poste « Service consultants ».

c. c. M^{me} Françoise Forcier, directrice de projet, Solinov
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-26

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES : OCTROI D'UN MONTANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente découlant du Programme d'appui aux collectivités (PAC) et liant la MRC de Charlevoix-Est et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est actuellement en vigueur, de même que le processus de mise en œuvre du plan d'action en immigration de la MRC, et ce, jusqu'au 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu, lors d'une précédente séance du conseil des maires, que les différents projets prévus dans le cadre de la réalisation du plan d'action en immigration de la MRC seraient présentés sous forme de résolution, et ce, une fois tous les trois mois (trimestriel);

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du plan d'action en immigration est un moyen de poursuivre certains des objectifs visés dans le cadre de la planification stratégique de développement territorial de la MRC, notamment ceux en matière d'attraction et de rétention des jeunes familles et des travailleurs recrutés à l'international;

CONSIDÉRANT QUE le montant mentionné inclut à la fois les coûts directement reliés à la réalisation des différentes initiatives et les coûts en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 32 652 \$ pour la réalisation des projets découlant du plan d'action en immigration pour la période de janvier à mars 2025, montant qui sera prélevé à même l'enveloppe du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Projets à réaliser	Estimation des coûts
Découvertes activités hivernales	5 843 \$
Formation en intervention interculturelle niveau 2	5 600 \$
Mois de l'histoire des Noirs	4 630 \$
Guide des bonnes pratiques	3 500 \$
Stratégie de communication	1 000 \$
Portes ouvertes Sépaq – Hautes-Gorges	5 000 \$
Semaine d'actions contre le racisme	2 000 \$
Découverte des produits locaux	833 \$
Soirée Jam	750 \$
Café-rencontre	500 \$
Mois de la francophonie	3 000 \$
Total	32 652 \$

- c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-27

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DES PROJETS

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT les projets déposés par la Zec Buteux–Bas-Saguenay et par la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont été analysés par le comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et d'autoriser la direction générale pour signer, avec les porteurs de projet, les protocoles d'entente élaborés à cette fin.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE JANVIER 2025		
Projets	Porteurs	Recommandations
PROJETS RÉGIONAUX		
Construction d'un nouveau pont et d'un sentier multiusage	Zec Buteux–Bas-Saguenay	17 000 \$
PROJETS MUNICIPAUX		
Démarche de marketing territorial avec Visages régionaux	Ville de La Malbaie	15 000 \$

- c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-01-28

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE PROLONGATION DU DÉLAI DOSSIER FRCN 2024-06-01 | PORCHERIE L. ET R. PILOTE S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la résolution 24-06-26 relativement à l'octroi d'une somme de 50 000 \$ à l'entreprise Porcherie L. et R. Pilote S.E.N.C. pour la réalisation du projet d'amélioration du processus de fabrication de la moulée porcine à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE dans le protocole d'entente, il est indiqué que l'entreprise doit avoir exécuté le projet au plus tard le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation effectuée par l'entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation effectuée par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accorder une prolongation de délai dans le dossier FRCN 2024-06-01 afin de permettre à l'entreprise de finaliser le projet en fixant au 31 mars 2025 en remplacement du 31 décembre 2024 (clause 3.5 du protocole d'entente).

c. c. M. Mathieu Pilote, administrateur, Porcherie L. et R. Pilote S.E.N.C.
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-29

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ADOPTION DE L'ANNEXE POUR L'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT AVEC LA RUCHE

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les entreprises en démarrage et de supporter le développement de projets d'expansion dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le financement participatif constitue une opportunité pour les entreprises en démarrage et en développement;

CONSIDÉRANT le partenariat déjà conclu entre La Ruche et la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de sociofinancement entraînent des dépenses qui peuvent freiner les promoteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'adopter l'annexe concernant l'aide financière pour une campagne de sociofinancement avec La Ruche dans la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité volet Soutien aux entreprises.

Il est également résolu d'effectuer la publication via le site Internet de la MRC et de transmettre une copie au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

c. c. M. Maxime Côté, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-01-30

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION : AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE PROLONGATION DU DÉLAI DOSSIER FRR 4 2023-02-04 | CHEZ LÉON ET LILY

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-37 relativement à l'octroi d'une somme de 32 000 \$ à l'entreprise Chez Léon et Lily pour l'aménagement d'un économusée du biscuit à leur commerce à même le Fonds de vitalisation (volet 4 du Fonds régions et ruralité);

CONSIDÉRANT QUE dans le protocole d'entente, il est indiqué que l'entreprise doit avoir exécuté le projet au plus tard le 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation effectuée par l'entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation effectuée par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Charlevoix a également accordé une prolongation pour ce même projet quant à leur participation au montage financier via l'enveloppe de l'Entente de partenariat régional et transformation numérique en tourisme (EPRTNT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accorder une prolongation de délai dans le dossier FRR 4 2023-02-04 afin de permettre à l'entreprise de finaliser le projet en fixant au 31 juillet 2025 en remplacement du 31 octobre 2023 (clause 3.5 du protocole d'entente).

c. c. M. Guy Rousset, président, Chez Léon et Lily

M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-31

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : PRÉSENTATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2020, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC ont signé une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE des versements totaux de 4 768 824 \$ ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH, par l'entremise du CT n° 229404, a obtenu l'autorisation de modifier les dates pour engager et pour dépenser la totalité des sommes reçues;

CONSIDÉRANT QUE la ministre doit également revoir les dates de remises des rapports finaux et la date de fin de l'entente, en lien avec ce changement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la clause 12 de l'entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a exprimé le 30 avril 2024 au Secrétariat à la Capitale-Nationale, par une résolution de son conseil, le souhait de prolonger la durée de réalisation de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur général, à signer l'avenant à la convention d'aide financière du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- c. c. M^{me} Geneviève Beauchemin, conseillère en développement régional,
ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
M. Maxime Côté, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de
développement économique, MRC

25-01-32

DÉFI OSENTREPRENDRE 2025 : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de partenariat déposée à la MRC de Charlevoix-Est pour la tenue de la 27^e édition du Défi OSEntreprendre qui s'échelonne du 11 décembre 2024 au 11 mars 2025 et qui se termine par le gala virtuel régional récompensant les lauréats locaux le 2 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre a pour objectif de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région, tout en profitant d'une visibilité exceptionnelle auprès de la communauté de Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'importance de l'entrepreneuriat jeunesse pour le conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le service de développement économique de la MRC fait partie du comité organisateur de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des sommes amassées sera distribuée aux gagnants sous forme de bourses et de paniers de produits charlevoisiens;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants annuellement, de jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que d'entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 600 \$ à la Société d'aide au développement de la collectivité de Charlevoix relativement à la tenue de la 26^e édition du Défi OSEntreprendre Charlevoix, et ce, à même le budget du service de développement économique au poste « Publicités et activités municipales ».

- c. c. M. Olivier Mailloux-Maltais, agent de développement économique,
MRC (représentant du comité local pour le Défi OSEntreprendre)
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de
développement économique, MRC

25-01-33

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-11-31 RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENTREPRISE 9024-6463 QUÉBEC INC. (CARREFOUR DU DOLLAR) À MÊME LE FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-11-31 relativement à l'octroi d'une contribution financière à l'entreprise 9024-6463 Québec inc. (Carrefour du dollar) à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises 9532-5437 Québec inc. et 3 968 316 Canada inc. procéderont à l'acquisition de l'entreprise 9024-6463 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'abroger la résolution n° 24-11-31 relativement à l'octroi d'une contribution financière à l'entreprise 9024-6463 Québec inc. afin d'octroyer la somme de 23 450 \$ aux entreprises 9532-5437 Québec inc. et 3968316 Canada inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR
RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE
CETTE PAGE.

- c. c. M. Tommy Thibeault, président, 9532-5437 Québec inc.
 M. Christian Lapointe, président, 3 968 316 Canada inc.
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de
 développement économique, MRC

25-01-34

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (EDC) POUR 2025-2026-2027 ET DÉLÉGATION(S) DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est souhaite renouveler son entente triennale avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a rédigé un plan d'action selon les enveloppes du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la MRC sont les suivants :

- Assurer la mise en œuvre de la politique culturelle;
- Contribuer à la vitalité culturelle de la collectivité en soutenant la réalisation de projets culturels diversifiés;
- Favoriser l'accessibilité et la participation de la population à la vie et au développement culturel;
- Accroître la concertation régionale en matière de développement culturel;
- Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de Charlevoix.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder au dépôt du plan d'action 2025-2026-2027 afin de conclure une entente de développement culturel (EDC) en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications pour une période de trois ans et de mandater la direction générale et/ou la préfecture à signer les documents relatifs à la présente demande.

- c. c. M^{me} Amélie Gagné, conseillère au développement culturel au ministère de la Culture et des Communications

25-01-35

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL (2022-2025) DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS AU SÉCRÉTARIAT AUX AÎNÉS, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DÉLÉGATION(S) DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une aide financière déterminée en fonction de la taille de la municipalité et selon les modalités annoncées lors des appels de projets pour la mise en œuvre de la politique amie des aînés 2022-2025;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière a permis un accompagnement technique incluant la diffusion d'information, l'aide-conseil et les recommandations sur tous les aspects relatifs à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT la démarche de favoriser la concertation entre les responsables administratifs MADA sur le territoire de la MRC, de développer des partenariats avec les organismes du milieu, d'identifier les obstacles à la réalisation des plans d'action MADA et de formuler des pistes de solution en concertation avec les acteurs concernés, de promouvoir la démarche MADA, de participer à la table des coordonnateurs MADA animée par le Secrétariat aux aînés du MSSS;

CONSIDÉRANT QUE l'agente MADA a assuré la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA et le soutien aux municipalités participantes;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE les sujets abordés sont, entre autres, l'habitation et le milieu de vie, le transport et la mobilité, les loisirs, la participation sociale, le respect et l'inclusion sociale, les espaces extérieurs et les bâtiments et la santé et les services sociaux et qu'ils s'inscrivent dans la Politique municipale amie des aînés de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA a démontré qu'elle constitue un puissant moteur favorisant l'adaptation des municipalités au vieillissement de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de procéder au dépôt du rapport final 2022-2023-2023 pour une période de trois ans et de mandater la coordonnatrice, la direction générale et/ou la préfecture à signer les documents relatifs au présent dépôt.

c. c. M^{me} Sara Vassigh, conseillère en vieillissement actif, Direction des politiques et coordination interministérielle aux aînés, Direction générale du Secrétariat aux aînés

25-01-36

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 20, sur proposition de monsieur Michel Couturier la séance est levée.

Odile Comeau
Préfet

Jean-Christophe Maltais
Directeur général
et greffier-trésorier